



Stanstead

ANNEXE B

(Article 3)

FORME PRESCRITE D'UNE REQUÊTE POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES ARTÈRES PRINCIPALES DE LA VILLE DE STANSTEAD

1. Identification du requérant

(Nom)

(Adresse)

(Numéro de téléphone)

(Courriel électronique)

2. Identification de l'immeuble

(Adresse)

(Lot)

3. Nature des travaux :

- Construction
- Transformation
- Rénovation
- Agrandissement

4. Usage :

- Résidentiel
- Commercial
- Communautaire
- Agricole
- Industriel

DECLARATION ET SIGNATURE DU REQUERANT

Je soussigné(e), requérant(e), transmets à la Ville de Stanstead la présente requête dans le cadre du règlement concernant le programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admissibilité pour bénéficier du programme, lesquelles sont énumérées à l'article 5 du règlement 2018-205 à savoir :

- a) Tous les travaux doivent avoir été préalablement autorisés par un permis émis par le fonctionnaire responsable;
- b) Les travaux doivent avoir été effectués en conformité au permis émis et à toutes les dispositions des règlements de zonage, de construction et autres règlements d'urbanisme de la Ville et de la Municipalité régionale de comté (MRC), s'il y a lieu;
- c) La construction du bâtiment, l'agrandissement ou la rénovation, le cas échéant, doit avoir été terminée dans les délais prescrits à la réglementation municipale;
- d) Le ou les propriétaires doit (vent) avoir acquitté toutes ses redevances municipales au moment où la subvention devient par ailleurs payable.

Signature du requérant(e)

Date

- Ci-annexée, le cas échéant, une résolution de la compagnie autorisant la présentation de la présente requête.

CONFIRMATION DE L'ADMISSIBILITE AU PROGRAMME

Je, soussigné(e), confirme l'admissibilité des travaux au programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead.

Signature de l'officier responsable

Nom et titre

Date